

Avis Financier **LCL ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT**

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **LCL ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT** (C : FR0000989006 ; R (C) : FR001400T6V5), géré par la société de gestion Amundi Asset Management, nourricier du FCP **AMUNDI ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT – I (C) (FR0013053436)** (FCP maître), géré par Amundi Asset Management, sont informés de modifications prenant effet le 02 Mars 2026 sur le FCP maître **AMUNDI ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT** et par voie de conséquence sur le fonds nourricier.

A compter de cette date, la part maximale de ses investissements en instruments du marché monétaire et obligataire sera réduite pour améliorer la lisibilité du profil de risque tout en conservant une flexibilité pour les besoins de gestion de trésorerie.

Ainsi au sein du FCP maître **AMUNDI ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT**, le gérant aura recours à l'utilisation de titres de créance, dépôts multi-devises et instruments du marché monétaire et obligataires libellés en euros qui contre 25% maximum auparavant pourront dorénavant représenter jusqu'à 15% de l'actif net maximum.

En outre, la stratégie de gestion du portefeuille prévoira désormais la cession dans un délai de 3 mois en cas de dégradation de la qualité d'un émetteur en dessous des critères d'éligibilité en matière de contribution aux objectifs de développement durable (ODD) dit « Environnementaux » retenus par le fonds (ODD n° 2, 6, 7, 9, 11, 12 et 13).

En conséquence, la phrase suivante sera ajoutée dans le prospectus du FCP maître **AMUNDI ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT** et son nourricier :

« En cas de dégradation de la qualification d'un émetteur en tant qu'entreprise alignée (contribution positive ou « aligned ») au minimum à l'un de ces ODD Environnementaux, alors qu'il figure déjà dans le portefeuille, la société de gestion s'engage à céder les titres concernés dans un délai maximum de trois mois. »

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Les autres caractéristiques du FCP demeureront inchangées.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de ces évolutions à compter du 02 Mars 2026.

Nous vous invitons à consulter le Document d'informations clés (DIC) de votre FCP **LCL ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT** qui est disponible sur le site internet www.opc.lcl.fr.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France

Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.fr

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - 437 574 452 RCS Paris

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 04000036